



# Breublens info 03/2011

## Candidats à la Municipalité—législature 2011-2016



**Eric Bühler, 50 ans  
marié, 1 enfant**

Arrivé au terme de ma seconde législature, le temps vient de faire un bref bilan. Durant ces dernières années, le village s'est encore développé et a accueilli de nouveaux habitants mais également de nouvelles entreprises. Rempli de quiétude, il reste un endroit où il fait bon vivre. Sa santé financière est saine. Un grand merci aux municipaux qui ont oeuvré dans cette tâche mais également à nos collaborateurs : secrétaire municipale, boursière et employé de commune. Breublens a acquis encore plus de notoriété dans la région.

Durant cette syndication, notre village a été une pièce maîtresse dans l'acte fondateur de notre organisation scolaire ASIME et de notre association régionale de communes ARCAM (Association régionale Cossonay – Aubonne – Morges). J'ai participé activement à la création du Pyjam'bus et à fédérer le groupement des 9 villages affectés par le projet de contournement autoroutier, dont j'assume la présidence et défend nos intérêts sur le sujet dans le groupe de travail constitué par l'OFROU (office fédéral des routes).

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, je participe au groupe de travail ARCAM pour l'établissement d'un Plan Directeur Régional. Afin de pouvoir terminer les travaux entrepris, j'ai décidé de briguer un troisième mandat.



**Karine Ropraz, 41 ans  
mariée, 2 enfants**

Habitante de Breublens depuis 9 ans, la vie du village et les contacts humains me tiennent à coeur.

Municipale depuis 6 ans, j'éprouve toujours une grande motivation à mettre ma disponibilité et mes compétences au service de la collectivité publique. Je souhaite continuer à m'investir pour la défense des intérêts de notre commune tout en travaillant au sein d'une équipe municipale soudée et motivée.



**Christian Chauvy, 61 ans, veuf**

Après une législature passée à apprendre, à étudier, à comprendre puis à mettre en application les diverses directives, lois et autres consultations, je me sens à l'aise pour continuer cette activité de municipal. Je souhaite avoir

l'appui et la compréhension nécessaire des citoyens du village lors de prises de décisions importantes et leur présence lors de manifestations diverses.



**Robert Favre, 66 ans  
marié**

Beaucoup de petites communes éprouvent des difficultés à remplacer leurs municipaux au moment des élections.

Dès lors, en tant que jeune retraité, je choisis l'option de mettre une partie de mon temps au service de la collectivité.

Après avoir été président du Conseil Général de 2002 à 2006 j'ai encore conservé des attaches avec la Commune et mes anciens collègues et désire réintégrer l'équipe actuelle.

Motivé pour relever un nouveau défi et participer au développement futur de notre Commune, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je propose ma candidature à la Municipalité pour les prochaines élections en mars prochain.

Merci à toutes et tous pour votre confiance.



**Nous avons besoin de vous ! Un siège de municipal reste vacant. Il n'est pas trop tard !**

**Vous êtes intéressé(e), vous avez des questions, vous hésitez à vous engager dans cette belle mission, nous sommes-là pour vous répondre :**

**Eric Bühler au 079 755 32 91, Christian Chauvy au 079 546 80 27, Viviane Neuhaus Christeler au 021 801 75 34, Karine Ropraz 021 803 36 35, M. Adrien Ferroli au 079 655 92 06**



## Elections du 13 mars 2011 : Communication du bureau électoral

*(Complément et rectificatif aux informations transmises avec le tout-ménage 01/2011)*

Election de la municipalité, premier tour : vote par correspondance (dépôt de l'enveloppe jusqu'à **8 heures** dernier délai) ou, le matin du scrutin, au bureau de vote ouvert de **8 à 9 heures**.

Annnonce des résultats à **9h45**

Election de la municipalité, deuxième tour : liste des candidats affichée au bureau de vote dès **10h15**. Vote exclusivement au bureau de vote, ouvert de **11h15 à 12h15**.

Annnonce des résultats à 13 heures.

Election du syndic : liste des candidats affichée à **13h30**.

Un seul candidat à la syndication : élection tacite, effective dès **13h30**

Plusieurs candidats à la syndication :

ouverture du bureau de vote pour le premier tour de **14h30 à 15h30**, résultat à **16 heures**.

ouverture du bureau de vote pour le second tour de **17h30 à 18h30**, résultats à **19 heures**.